

Des militaires pour le maintien de l'ordre... : L'exemple britannique

Autor(en): **Duc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **144 (1999)**

Heft 9

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348734>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des militaires pour le maintien de l'ordre...

L'exemple britannique

Il n'est pas question de dresser le bilan de vingt ans d'intervention militaire britannique en Ulster, d'apprécier une situation qui s'est stabilisée dans la crise, mais d'y rechercher les enseignements pour notre gendarmerie mobile, force militaire, elle aussi, dont le maintien de l'ordre est la mission principale. Organisation adaptée aux différentes missions et prise en compte des conséquences induites sont les traits communs de notre gendarmerie mobile et des forces britanniques face au dualisme missionnel : maintien de l'ordre - combat.

■ Lieutenant Duc¹

L'Armée britannique se compose de sa Force d'intervention (la *Task Force* qui s'est illustrée aux Malouines), de l'Armée territoriale et des forces stationnées en Allemagne dans le cadre de l'OTAN. Depuis 1969, toutes ces formations doivent fournir des unités pour assurer des tours de maintien de l'ordre dans la province troublée de l'Irlande du Nord. Il a fallu repenser l'organisation de type «Guerre» pour remplir efficacement cette nouvelle mission.

1. Modification de l'organisation des troupes

Les unités ont dû modifier l'organisation de leur encadrement pour leur séjour en Ulster. En effet, certaines unités élémentaires possèdent une pro-

portion élevée en gradés. C'est le cas, par exemple, des sections de mortiers dans l'Armée britannique du Rhin. Chacune de ces sections comprend, outre l'officier et son adjoint, 9 sergents, chefs de pièce ou chefs de groupe de mortiers. Or, la pratique a vite montré qu'en Irlande du Nord, une section de 9 sergents ne se justifie pas. La solution retenue est un compromis où les gradés reçoivent des missions en rapport avec leur niveau de responsabilité habituel, sinon partent en détachements dans d'autres unités déficitaires en gradés pour le maintien de l'ordre.

(...) Outre la structure des unités engagées en maintien de l'ordre, l'adaptation des forces britanniques a dû porter sur les matériels et armements en dotation. Les moyens de protection passive ont fait cruellement défaut dans les premiers temps de l'intervention en Ul-

ster. Casques avec visières protectrices et boucliers firent leur apparition pour prémunir les soldats contre des projectiles que leur vocation de combattants en Centre-Europe avait fait oublier : cocktails Molotov, pierres et autres objets contondants.

L'Armée britannique dut aussi se doter de moyens de protection active ou à caractère offensif, permettant une montée en puissance proportionnelle au comportement des émeutiers, pour repousser dans ses extrêmes limites l'usage des armes à feu : dispositifs lance-grenades lacrymogènes, projectiles en caoutchouc, véhicules blindés légers.

(...) Les unités britanniques, restructurées spécialement pour le maintien de l'ordre et équipées en conséquence, durent passer par la troisième phase de leur adaptation, celle de

¹ Escadron I/20 de la gendarmerie mobile française. Ce texte, rédigé au début des années 1990, a paru dans la Revue d'études et d'informations de la gendarmerie N° 162. Un grand merci à son rédacteur en chef d'en avoir autorisé la reprise.

l'élaboration d'une doctrine d'emploi.

2. Doctrine et cadre juridique

Les unités britanniques de la force d'intervention sont rompues aux méthodes de la contre-guérilla (elles ont pris part à des opérations de ce type en Malaisie et à Java dans les années 1970). Encore faut-il mesurer les différences qui séparent le rétablissement de l'ordre en zone urbaine et la traque de guérilleros dans la jungle. Quant aux unités blindées et mécanisées, leur instruction militaire consiste logiquement à s'opposer à une attaque-surprise du «rouleau compresseur» soviétique.

A la notion d'ennemi, on a dû substituer celle d'adversaire aux comportements imprévisibles comme seuls les mouvements de foule peuvent en générer. Un adversaire manœuvrier, parmi lequel il faut distinguer le simple manifestant violent (souvent de jeunes adolescents) du terroriste animé de la volonté de tuer.

L'Armée britannique renonça à adopter la technique habituellement employée pour interdire un périmètre ou disperser un attroupement: l'effet de masse des forces de l'ordre. En Irlande du Nord, un souci constant hante les responsables du maintien de l'ordre: offrir le moins de vulnérabilité possible aux attaques à l'arme à feu ou à l'explosif. Dans un contexte où le port du gilet pare-balles est rendu obligatoire, barrières d'arrêt statiques et fermés,



Il y a plus de vingt ans que des troupes britanniques font du maintien de l'ordre en Irlande.

charges au coude à coude sont inconcevables.

Les mesures préventives sont assurées par de petites unités à pied qui utilisent le terrain comme elle le feraient en combat urbain: recherche permanente de postes d'observation et d'emplacements de tir, progression sous appui mutuel, choix d'un dispositif «aéré», utilisation optimale des transmissions. Les mesures d'intervention comprennent systématiquement l'emploi de véhicules spéciaux ou de blindés à roues, les troupes assurant leur protection rapprochée et traitant les objectifs ponctuels.

L'aspect juridique entourant l'intervention de ces militaires ne peut être comparée à ce que nous connaissons [en France]. Il se rapproche des notions d'état d'urgence et d'état de siège en droit français. Les forces britanniques doivent coopérer

en Irlande avec d'autres formations qui ont en charge le maintien de l'ordre, c'est-à-dire des forces à caractère paramilitaire: *Ulster Defence Regiment*, forces de police à statut civil, *Royal Ulster Constabulary*.

3. Maintien de l'ordre et missions de combat

Notre gendarmerie mobile [française] a dû, elle aussi, s'adapter à de nouveaux types d'opérations de maintien de l'ordre. Des noms comme Plogoff, Creys-Malville, Chooz rappellent les lieux qui ont imposé la notion de maintien de l'ordre rural, face à un adversaire excessivement mobile sur un terrain trop vaste pour être saturé par des unités statiques à articulation figée. Plus tard, ce fut la Nouvelle-Calédonie où les forces de gendarmerie durent renouer avec les actes élémentaires du combattant face à

un adversaire utilisant armes blanches et armes à feu, sur un terrain propice aux embuscades.

Le maintien de l'ordre peut donc ressembler étrangement aux opérations de combat, moyens engagés et résultats recherchés mis à part. Il n'en reste pas moins vrai que des militaires, professionnels qui plus est, doivent se préparer spécifiquement au combat, celui où l'on doit détruire l'ennemi.

L'Armée britannique subit-elle des retombées sur sa capacité opérationnelle par cette ponction permanente d'une partie de ses unités pour des missions de police en Ulster? Le détournement d'unités militaires vers le maintien de l'ordre a effectivement des incidences sur les missions de défense militaire de l'Armée britannique. Si l'on excepte le coût humain, le bilan semble s'équilibrer entre les inconvénients et les apports bénéfiques.

L'inévitable chiffre des pertes (500 militaires tués en 20 ans) devrait, à lui seul, occulter tout bénéfice. (...) Néanmoins, il faut laisser de côté cet aspect dramatique pour mener une réflexion. C'est d'ailleurs dans la droite ligne de la mentalité anglo-saxonne d'accepter le risque et le prix à payer pour mener à bien une mission, dès lors que l'on met toutes ses ressources d'efficacité et de professionnalisme dans la balance.

L'inconvénient majeur du détournement des forces armées britanniques vers des missions de maintien de l'ordre

réside dans la diminution de leur «crédit» instruction pour l'entraînement à la guerre conventionnelle. Le coût de leur intervention en Ulster se répercute sur le budget de fonctionnement de la Défense; cela signifie moins de carburant et moins de munitions pour les exercices. Surtout, les séjours en Irlande du Nord, ainsi que les inévitables périodes de préparation qui les précèdent amputent d'autant l'instruction pour la guerre en Centre-Europe.

4. Des retombées positives

(...) L'Irlande du Nord fournit à l'Armée britannique un véritable champ d'expériences. Les techniques employées sont directement inspirées de celles du combat (contre-guérilla et combat en localité). Les militaires mettent en pratique, en situation réelle de crise, les actes élémentaires qu'ils avaient jusque-là été habitués à appliquer dans des situations fictives.

Officiers et gradés ont l'occasion de faire la preuve de leurs qualités de chefs. Pour tous, la rencontre avec la dure réalité de ce théâtre d'opérations est une école de maîtrise. De retour dans leurs affectations d'origine pour leurs missions traditionnelles, ils sont indéniablement plus aptes à affronter le stress d'un éventuel combat moderne. Les unités ont acquis une plus grande cohésion.

(...) Les conflits sociaux, mouvements autonomistes et terroristes divers ont, depuis

plusieurs décennies, ouvert l'ère des crises remplaçant les conflits classiques avec mobilisation générale.

Au vu de l'intervention britannique en Irlande du Nord, qui perdure depuis vingt ans, il semble que résoudre ou, du moins, contenir les crises sur le terrain demeure plus que jamais une affaire de spécialistes. Et seules des forces de militaires professionnels possèdent la polyvalence nécessaire pour y faire face en permanence, dès lors qu'elles y sont préparées techniquement, moralement et juridiquement. Il y a compatibilité et interaction entre la préparation au combat et l'entraînement au rétablissement de l'ordre. Les deux domaines font appel à des qualités morales et des compétences techniques que l'on peut transposer de l'un à l'autre.

La disponibilité et la puissance des forces militaires ne doivent pas faire négliger la complémentarité avec les forces de l'ordre implantées localement ou à statut civil. Celles-ci participent activement à la prévention des troubles et préparent l'intervention. Elles ne bénéficient cependant pas toujours de la même disponibilité ou de la même capacité d'intervention que les forces militaires. (...)

L'exemple britannique démontre que l'existence d'une force militaire pour le maintien de l'ordre constitue une garantie supplémentaire pour une démocratie occidentale, afin que l'état de droit demeure. (...)

Lt D.